



Doc. 14863
09 avril 2019

Rôle et mission de l'Assemblée parlementaire: principaux défis pour l'avenir

Amendement¹ n° 7

Mme Inese LĪBIŅA-EGNERE, Lettonie, Groupe du Parti populaire européen
Mme Linda OZOLA, Lettonie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Artuss KAIMIŅŠ, Lettonie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
Mme Dana REIZNIECE-OZOLA, Lettonie, Membres n'appartenant à aucun groupe politique
M. Boriss CILEVIČS, Lettonie, Groupe des socialistes, démocrates et verts

Dans le projet de résolution, paragraphe 15.3, après le mot «participeraient;» insérer les mots suivants:

«il importe que la nouvelle procédure de réaction conjointe ne réduise pas les attributions, compétences et prérogatives actuelles de l'Assemblée parlementaire;»

Note explicative

L'amendement proposé vise à garantir que l'Assemblée parlementaire conserve ses attributions, compétences et prérogatives actuelles dans toute l'étendue qui est la leur aujourd'hui.

Déposé par:

LĪBIŅA-EGNERE Inese, Lettonie, PPE/DC
CILEVIČS Boriss, Lettonie, SOC
KAIMIŅŠ Artuss, Lettonie, NI
OZOLA Linda, Lettonie, NI
REIZNIECE-OZOLA Dana, Lettonie, NI

1. 2019 - Deuxième partie de session

